



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

« eHealth Suisse »

« Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 » (projet)

Catalogue de questions (f) à remplir

Consultation 2017

La consultation débute le 18 septembre 2017 et se termine le 10 décembre 2017.

Veuillez faire parvenir le questionnaire à Stefan Wyss (stefan.wyss@e-health-suisse.ch) au plus tard le

ehealthsuisse

Kompetenz- und Koordinationsstelle
von Bund und Kantonen
Centre de compétences et de coordination
de la confédération et des cantons
Centro di competenza e di coordinamento
di Confederazione e Cantoni

ehealthsuisse

Kompetenz- und Koordinationsstelle
von Bund und Kantonen
Centre de compétences et de coordination
de la confédération et des cantons
Centro di competenza e di coordinamento
di Confederazione e Cantoni

Catalogue de questions pour la consultation « Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 »

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------------|-------|-------------------|
| <p>Question 1 concernant le rapport global</p> <p>Avez-vous des remarques d'ordre général sur l'axe stratégique, les champs d'action ou le calendrier proposés pour la stratégie 2018-2022 ?</p> <p>Approuvez-vous les déclarations formulées dans le rapport global ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> La réponse de H+ à la consultation repose sur une enquête auprès de nos membres. Ils sont d'accord en majorité, voire en grande majorité. Lorsqu'il y a une minorité sur une question, nous l'avons mentionné.</p> <p>La mise en œuvre de standards nationaux uniformes et l'utilisation multiple des données est tout à fait à saluer. Néanmoins, les différentes lois doivent également rendre cela possible, par exemple pour les soins intégrés! La numérisation ne peut rien contre les barrières financières (par exemple ambulatoire-stationnaire) ou les directives cantonales de planification (Voir par ex TAF C-354/2014 du 15.1.2016).</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 2 concernant l'« Introduction » (chapitre 1)</p> <p>La question 2 concerne le chapitre « Introduction » (chapitre 1) du document "Stratégie Cybersanté Suisse 2.0 2018-2022".</p> <p>Approuvez-vous les déclarations formulées dans le chapitre "Introduction" ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> L'accent est mis sur l'encouragement de la numérisation. Il est judicieux qu'à cette fin la Confédération et les cantons créent de bonnes conditions, en d'autres termes qu'ils suppriment les obstacles possibles. En revanche, il n'est pas souhaitable que certaines autorités/ certains cantons édictent des prescriptions, sans que le bénéfice et l'applicabilité soient examinés. La numérisation se développe lorsque les conditions cadres sont bonnes. Elle ne peut pas être «promulguée» par les autorités pour les branches.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|---|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 3 concernant le « Situation initiale » (chapitre 2)</p> <p>La question 3 concerne le chapitre 2 « Situation initiale ».</p> <p>Approuvez-vous les déclarations formulées dans le chapitre « Situation initiale » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>«Piloter» la santé mobile (mHealth) ne sera guère possible. Là où il existe, le libre marché se développe indépendamment des stratégies politiques. Ainsi, il y a 10-15 ans, l'intention politique actuelle voulant mettre en lien sur internet et évaluer les informations médicales s'est relativement vite évaporée.</p> <p>Le renforcement de la coordination intercantonale des activités menées par les cantons est à saluer.</p> <p>Nous soutenons également fortement le point de vue selon lequel la pertinence de nouveaux registres dépend de leur utilité et pas des possibilités numériques. Mais aussi le fait que les activités de eGovernment créent les conditions cadres nécessaires pour le secteur de la santé également (en particulier eID). La Confédération et les cantons peuvent entreprendre là quelque chose qui est de leur compétence.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 4 concernant le chapitre « Vision et objectifs généraux » (chapitre 3)</p> <p>La question 4 concerne le chapitre 3 « Vision et objectifs généraux ».</p> <p>Approuvez-vous les déclarations formulées dans le chapitre « Vision et objectifs généraux » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>Sans la participation des unités de traitement non stationnaires, les objectifs de politique de la santé ne pourront pas être remplis. En d'autres termes, ce sont en particulier les utilisateurs (patients et thérapeutes) du réseau numérique qui devront être convaincus de l'utilité des objectifs et être impliqués. La Confédération et les cantons à eux seuls ne suffisent pas.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 5 concernant l'« objectif général » du « champ d'action 1 : encourager la numérisation »</p> <p>La question 5 concerne le chapitre 4.1 « Champs d'action 1 : encourager la numérisation »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif général du « champ d'action 1 : encourager la numérisation » ?</p> | X | | | |
| | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 6 concernant l'objectif A1 du chapitre 4.1.1 « Encourager la numérisation dans le système de santé en général »</p> <p>La question 6 concerne l'objectif A1 « Sensibilisation au potentiel que représente la numérisation »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A1 « Sensibilisation au potentiel que représente la numérisation » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Les institutions de la santé sont conscientes de ce potentiel et n'ont pas besoin de campagnes de sensibilisation de la Confédération. Pour la population, des campagnes d'information peuvent être judicieuses (par exemple concernant le carnet de vaccination électronique ou le dossier de cybermédication).</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 7 concernant l'objectif A2 du chapitre 4.1.1 « Encourager la numérisation dans le système de santé en général »</p> <p>La question 7 concerne l'objectif A2 « Remplacement des processus papier par des processus numériques »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A2</p> | | X | | |

| | | | | |
|--|--------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------|
| « Remplacement des processus papier par des processus numériques » ? | | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> L'implémentation et l'utilité des processus numériques doivent être simples et pas trop coûteuses (la mise à disposition gratuite du groupeur SwissDRG constitue un bon exemple). Nous approuvons vivement que la Confédération et les cantons offrent leurs processus de manière standardisée sous forme numérique dans le domaine de la santé et en concertation avec les institutions de la santé concernées (annonces via SEDEX, livraison de statistiques, etc.).</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 8 concernant l'objectif A3 du chapitre 4.1.1 « Encourager la numérisation dans le système de santé en général »</p> <p>La question 8 concerne l'objectif A3 « Adaptation des systèmes d'indemnisation et des structures tarifaires »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A3 « Adaptation des systèmes d'indemnisation et des structures tarifaires » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Nous y sommes favorables, mais ce n'est tout simplement pas possible compte tenu du blocage actuel par les assureurs et le monde politique. La numérisation n'est pas une baguette magique rendant tout meilleur marché. Elle peut nécessiter des investissements substantiels et donc des coûts supplémentaires conséquents!</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 9 concernant l'objectif A4 du chapitre 4.1.2 « Promotion du dossier électronique du patient »</p> <p>La question 9 concerne l'objectif A4 « Utilisation des formats d'échange »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A4 « Utilisation des formats d'échange » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Ok. Mais dans une première phase, pour le passage aux standards uniformes, il faudra compter avec des coûts supplémentaires pour les institutions concernées.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|---|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 10 concernant l'objectif A5 du chapitre 4.1.2 « Promotion du dossier électronique du patient »</p> <p>La question 10 concerne l'objectif A5 « Développement des formats d'échange »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A5 « Développement des formats d'échange » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Important! Mais plutôt qu'une planification pluriannuelle (rigide), il importe de ménager de la flexibilité pour les adaptations à apporter.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 11 concernant l'objectif A6 du chapitre 4.1.2 « Promotion du dossier électronique du patient »</p> <p>La question 11 concerne l'objectif A6 « Développement des conditions de certification »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A6 « Développement des conditions de certification » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Les prescriptions ne doivent pas devenir des obstacles infranchissables. Principe à suivre: ne réglementer et ne certifier que ce qui est absolument nécessaire!</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 12 concernant l'objectif A7 du chapitre 4.1.2 « Promotion du dossier électronique du patient »</p> <p>La question 12 concerne l'objectif A7 « Interopérabilité de toutes les applications proches du DEP »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A7 « Interopérabilité de toutes les applications proches du DEP » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> C'est actuellement un défi gigantesque. Les processus et les habitudes des professionnels de la santé jouent</p> | | | | |

| | | | | |
|---|--------------------|---------------------------------|--------------|-----------------------|
| <p>également un rôle (par ex. pas de partage du rapport d'examen avant son contrôle par le médecin-chef ou par le chef de clinique)</p> <p>Mais si le DEP est réalisé, les applications proches du DEP s'adapteront rapidement, dans leur propre intérêt, afin de garantir l'interopérabilité.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 13 concernant l'objectif A8 du chapitre 4.1.3 « Promotion de la santé mobile (mHealth) »</p> <p>La question 13 concerne l'objectif A8 « Recommandations mHealth I », mise en œuvre /complément »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A8 « Recommandations mHealth I », mise en œuvre /complément » ?</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>La réglementation entraîne une charge trop élevée, sachant que le bénéfice à en attendre est très discutable. La mHealth se développe hors de l'«accès» de la Confédération et des cantons</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 14 concernant l'objectif A9 du chapitre 4.1.3 « Promotion de la santé mobile (mHealth) »</p> <p>La question 14 concerne l'objectif A9 « Mise en réseau avec le DEP »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A9 « Mise en réseau avec le DEP" ?</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>Idem Objectif A8. Un encouragement ne sera guère nécessaire, mais une facilitation de la mise en réseau le sera.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|---|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 15 concernant l'objectif A10 du chapitre 4.1.4 « Promotion de systèmes primaires conviviaux et sûrs »</p> <p>La question 15 concerne l'objectif A10 « Normes minimales pour systèmes primaires »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A10 « Normes minimales pour systèmes primaires » ?</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, la plupart des membres de H+ ont des réserves.</p> <p>C'est une intervention dans la marge de manœuvre entrepreneuriale des hôpitaux/cliniques, etc. Du point de vue du DEP, ce qui doit être repris des systèmes primaires est clair. Il est judicieux d'édicter des directives en matière de protection et de sécurité des données.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 16 concernant l'objectif A11 du chapitre 4.1.4 « Promotion de systèmes primaires conviviaux et sûrs »</p> <p>La question 16 concerne l'objectif A11 « Perfectionnement des systèmes primaires »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A11 « Perfectionnement des systèmes primaires » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont des réserves.</p> <p>Que faut-il entendre exactement? Ce n'est pas avec des directives que la Confédération parviendra à promouvoir l'innovation. Elle doit en particulier veiller à ce que les directives n'empêchent pas l'innovation pour les systèmes primaires.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|---|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 17 concernant l'objectif A12 du chapitre 4.1.5 « Promotion de la cybersécurité et de la sécurité des données au sein du système de santé »</p> <p>La question 17 concerne l'objectif A12 « Renforcement de la cybersécurité et de la sécurité des données au sein du système de santé »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A12 « Renforcement de la cybersécurité et de la sécurité des données au sein du système de santé » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> C'est important, en particulier l'affirmation concernant la responsabilité de tous les acteurs. Le meilleur moyen de prévenir les cyberrisques, ce ne sont pas les directives, etc., mais la prise de conscience de tous les acteurs.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 18 concernant l'objectif A13 du chapitre 4.1.6 « Promotion d'un réseau transfrontalier européen »</p> <p>La question 18 concerne l'objectif A13 « Participation aux efforts européens de mise en place d'un réseau »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A13 « Participation aux efforts européens de mise en place d'un réseau » ?</p> | | | | X |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont des réserves.</p> <p>La priorité des hôpitaux et des cliniques consiste actuellement à mettre en œuvre le réseau national.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 19 concernant l'objectif A14 du chapitre 4.1.6 « Promotion d'un réseau transfrontalier européen »</p> <p>La question 19 concerne l'objectif A14 « Création d'un point de contact national »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif A14 « Création d'un point de contact national » ?</p> | | | | X |
| <u>Justification réserve/rejet :</u> Idem question 18. | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 20 concernant l'« objectif général » du champ d'action 2 : « Coordonner la numérisation »</p> <p>La question 20 concerne le chapitre 4.2 « Champ d'action 1 : Coordonner la numérisation »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif général du « champ d'action 2 : Coordonner la numérisation » ?</p> | X | | | |
| <u>Justification réserve/rejet :</u> Nous sommes tout à fait favorables au principe. Les innombrables directives pour les interfaces qui ne sont pas harmonisées et les failles dans les processus constituent une grande et inutile déperdition de ressources! | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 21 concernant l'objectif B1 du chapitre 4.2.1 « Utilisation multiple des données et infrastructures »</p> <p>La question 21 concerne l'objectif B1 « Utilisation multiple des données »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B1 « Utilisation multiple des données » ?</p> | X | | | |
| <u>Justification réserve/rejet :</u> | | | | |

| Idem question 20. Nous approuvons clairement. | | | | |
|---|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 22 concernant l'objectif B2 du chapitre 4.2.1 « Utilisation multiple des données et infrastructures »</p> <p>La question 22 concerne l'objectif B2 « Création de conditions cadres légales »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B2 « Création de conditions-cadres légales » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>Il est important de disposer d'une solution nationale et pas cantonale. A côté des questions relatives aux données, il ne faut pas laisser de côté l'aspect financier. Collecter et mettre les données à disposition à l'externe de manière standardisée représente, dans la première phase à tout le moins, une charge de travail et des coûts supplémentaires.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 23 concernant l'objectif B3 du chapitre 4.2.1 « Utilisation multiple des données et infrastructures »</p> <p>La question 23 concerne l'objectif B3 « Utilisation multiple des infrastructures »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B3 « Utilisation multiple des infrastructures » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>Idem question 20. Nous approuvons clairement. Il ne faut pas de barrières inutiles pour les acteurs qui peuvent utiliser ces infrastructures.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 24 concernant l'objectif B4 du chapitre 4.2.2 « Interopérabilité technique et sémantique »</p> <p>La question 24 concerne l'objectif B4 « Stratégie d'interopérabilité ».</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B4 « Stratégie d'interopérabilité » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 25 concernant l'objectif B5 du chapitre 4.2.2 « Interopérabilité technique et sémantique »</p> <p>La question 25 concerne l'objectif B4 « Organe d'entretien des normes sémantiques »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B4 « Organe d'entretien des normes sémantiques » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Il est important que l'organisation soit conçue de telle manière qu'il soit possible de procéder à une adaptation flexible et dynamique des standards.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 26 concernant l'objectif B6 du chapitre 4.2.3 « Utilisation de normes et bonnes pratiques internationales »</p> <p>La question 26 concerne l'objectif B6 « Utilisation contraignante de normes établies »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B6 « Utilisation contraignante de normes établies » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Le danger du caractère contraignant est l'exclusion de certains acteurs => coûts plus élevés et moins bon réseau. Là où les standards uniformes seront clairement utiles, la branche les fera siens (par ex. Forum Datenaustausch).</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 27 concernant l'objectif B7 du chapitre 4.2.3 « Utilisation de normes et bonnes pratiques internationales »</p> <p>La question 27 concerne l'objectif B7 « Sensibilisation »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif B7 « Sensibilisation » ?</p> | X | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Est à préférer au point 26, objectif B6. Lorsque les standards sont largement reconnus et pertinents, ils sont appliqués.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 28 concernant l'« objectif général » du « champ d'action 3 : Habilitier à la numérisation »</p> <p>La question 28 concerne le chapitre 4.3 « Champ d'action 3 : Habilitier à la numérisation »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif général du « champ d'action 3 : Habilitier à la numérisation » ?</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont des réserves.</p> <p>Doter l'ensemble de la population des compétences nécessaires ne saurait être un objectif de la présente stratégie. La propagation du numérique dans la vie quotidienne de la population est aujourd'hui extrêmement rapide et ne dépend pas de cette stratégie.</p> <p>Il serait peut-être judicieux de se concentrer sur certains groupes de population / de patients, y compris de thérapeutes. Mais des objectifs clairs devraient être formulés à cet égard.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 29 concernant l'objectif C1 du chapitre 4.3.1 « Information et habilitation de la population suisse »</p> <p>La question 29 concerne l'objectif C1 « Information sur le DEP »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif C1 « Information sur le DEP » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont des réserves.</p> <p>Qui fait quoi? Il est judicieux de diffuser l'information tant que la population ne sait pas encore qu'il y a un DEP. Mais ce n'est pas une habilitation. A cette fin, il faut des concepts de mise en œuvre clairs pour la pratique quotidienne, en particulier comme objectif pour les plateformes cantonales et régionales. Cela se fait en général via les institutions de santé auxquelles s'adresse la population (par ex. Genève).</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 30 concernant l'objectif C2 du chapitre 4.3.1 « Information et habilitation de la population suisse »</p> <p>La question 30 concerne l'objectif C2 « Habilitation à utiliser le DEP »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif C2 « Habilitation à utiliser le DEP » ?</p> | | X | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont des réserves.</p> <p>Voir la question 28. Il faut se concentrer sur des groupes de personnes clairement définis, avec des procédures d'application. Doit être prioritairement un élément du déploiement d'une plateforme DEP, via des acteurs concernés par le DEP.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 31 concernant l'objectif C3 du chapitre 4.3.1 « Information et habilitation de la population suisse »</p> <p>La question 31 concerne l'objectif C3 « Promotion de l'eHealth Literacy »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif C3 « Promotion de l'eHealth Literacy » ?</p> | | | | X |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont des réserves.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 32 concernant l'objectif C4 du chapitre 4.3.2 « Habilitation des professionnels de la santé »</p> <p>La question 32 concerne l'objectif C4 « Habilitation des professionnels de la santé dans leur travail quotidien »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif C4 « Habilitation des professionnels de la santé dans leur travail quotidien » ?</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont de fortes réserves.</p> <p>Idem question 31, objectif C3. La façon dont cela peut être mis en œuvre via eHealth-Suisse n'est pas claire. Au quotidien, les professionnels de la santé seront confrontés aux systèmes et aux applications qui seront utilisés dans leur institution et acquerront concrètement des compétences pour le faire. Une habilitation «générale» au numérique n'apporte rien. De telles compétences se développent de toute manière au sein de la société numérique.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 33 concernant l'objectif C5 du chapitre 4.3.2 « Habilitation des professionnels de la santé »</p> <p>La question 33 concerne l'objectif C5 « Habilitation des professionnels de la santé dans la formation et la formation continue »</p> <p>Approuvez-vous l'objectif C5 « Habilitation des professionnels de la santé dans la formation et la formation continue ? »</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont de fortes réserves.</p> <p>Non. La valeur de la formation et de la formation continue en Suisse tient au fait que c'est la branche qui fixe les exigences et non pas la Confédération ou les cantons. Les compétences dont devront disposer les différents groupes professionnels seront intégrées aux formations, même sans prescriptions de la Confédération et des cantons.</p> | | | | |
| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
| <p>Question 34 concernant l'objectif C6 du chapitre 4.3.2 "Habilitation des professionnels de la santé"</p> <p>La question 34 concerne l'objectif C6 "Intensification des formations d'informaticiens médicaux"</p> <p>Approuvez-vous l'objectif C6 "Intensification des formations d'informaticiens médicaux"</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Sur ce point, les membres de H+ ont de fortes réserves.</p> <p>Formulé ainsi, l'objectif est faux. Il est tout à fait possible qu'il faille davantage de spécialistes et que des cursus de formation doivent être mis sur pied. Mais il est important que le besoin et les contenus soient définis par la branche et pas par la Confédération et les cantons.</p> | | | | |

| | Approbation | Approbation sous réserve | Rejet | Aucune réponse |
|--|-------------|--------------------------|-------|----------------|
| <p>Question 35 concernant le chapitre 5 « Mise en œuvre de la stratégie » dans son ensemble ?</p> <p>La question 35 concerne le chapitre 5 « Mise en œuvre de la stratégie »</p> <p>Approuvez-vous les déclarations formulées dans le chapitre « Mise en œuvre de la stratégie » ?</p> | | | X | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u> Non, car nous ne sommes pas d'accord avec de nombreux objectifs de la stratégie, par exemple avec la mise en œuvre des objectifs C3; C4; C5; C6. Il convient en outre de noter que les ressources et le financement de nombreux objectifs ne sont assurés; en raison de priorités différentes concernant les moyens et le personnel.</p> | | | | |
| <p>Question 36 : Remarques générales</p> <p>Avez-vous des remarques générales ou des propositions d'amélioration du questionnaire ?</p> | | | | |
| <p><u>Justification réserve/rejet :</u></p> <p>Les hôpitaux, les cliniques et les institutions de soins apportent les remarques suivantes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ce qui est valable pour la plupart des domaines de la vie l'est aussi pour l'eHealth: le financement et la pérennité financière doivent être assurés. Il doit avant tout être clair pour les assureurs sociaux que les coûts IT dans le cadre du DEP sont nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, selon le Tribunal administratif fédéral, afin de fournir les prestations médicales AOS. 2. Il est important que les acteurs principaux, à savoir les hôpitaux, les cliniques et les institutions de soins, soient associés à l'ensemble des processus. 3. Les systèmes primaires comprennent beaucoup de données, les doublons et les erreurs de lecture sont la règle lorsque ces données sont toujours consultées dans d'autres contextes, 4. La stratégie est très éloignée de la pratique quotidienne des hôpitaux, cliniques et institutions de soins en matière d'IT. C'est avant tout visible en ce qui concerne l'habilitation des professionnels de la santé. A quoi devraient-ils être habilités exactement? 5. Il manque à la stratégie une analyse de la stratégie menée jusque-là, qui mette en évidence ce qui a bien fonctionné, où sont les lacunes et ce qu'il faut faire. 6. Il importe également de faire référence dans la stratégie à la responsabilité des patientes et des patients. Lorsque des indications manquent ou sont erronées, le meilleur dossier électronique et la technologie la plus récente ne sont d'aucun secours. 7. Concernant les compétences, la stratégie ne devrait pas renvoyer aux «responsabilités respectives». Une telle manière de faire ne permet pas de savoir qui dispose de quelle responsabilité et qui doit accomplir quelle tâche. <p>Merci beaucoup pour cette audition.</p> | | | | |

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre participation !

Veillez renvoyer le formulaire dûment rempli à stefan.wyss@e-health-suisse.ch. Merci !

ehealthsuisse

Koordinationsorgan Bund-Kantone

Organe de coordination Confédération-cantons

Organi di coordinamento Confederazione-Cantoni